

TENDANCES

L'ampoule interdite est plus branchée que jamais

Recherché pour sa lumière ambrée, le globe à filaments retrouve des couleurs. Son commerce est pourtant illicite. A une exception près: la déco

Annick Chevillot

«J'en ai commandé une dizaine au mois de novembre 2013, explique Céline Kalas, propriétaire de la boutique Little Miss Design, à Lausanne. Il m'en reste une. Si les ampoules à filaments sont si recherchées, c'est parce que l'ampoule seule, retenue par un fil coloré est très à la mode en ce moment.» Après des décennies passées cachée sous l'abat-jour, l'in(cam)descence s'est dévêtue pour exhiber ses filaments ambrés. Elle se marie aussi volontiers avec les suspensions rétro et vintage qui reviennent en force dans les cuisines, les entrées, les cafés, les boutiques design. Après avoir conquis les pays anglosaxons et la France, voilà que cette tendance débarque enfin en Suisse et illumine nombre de lieux branchés. Ainsi, Anne Ducret, gérante du café La Couronne d'Or à Lausanne, a installé ce genre d'ampoules dans l'établissement. L'effet est agréable, ambré et chaleureux.

Pourtant, la belle est interdite! En 2008, l'Union européenne a fixé un calendrier pour bannir progressivement la vente de ces ampoules. Ce retrait a d'abord concerné celles de 100 watts (2009), puis les 60 W (2010), les 40 W (2011), et a terminé par les 25 W en 2012.

La Suisse applique la directive européenne à la lettre. Il est donc impossible d'en trouver chez nous

depuis le 1er janvier 2013. Du moins, en théorie. Ce qu'on reproche à l'objet, commercialisé dès 1879? D'être gourmand en électricité et avare en lumière: «95% de l'énergie qu'elle utilise sont convertis en chaleur», explique Jean-Yves Pidoux, conseiller municipal en charge des Services industriels lausannois. Ce très faible rendement en a fait une ennemie publique parfaite à l'heure des économies d'énergies globalisées. Faisant fi de la loi européenne, l'ampoule ose néanmoins parader dans les magazines de déco, les boutiques et sur internet. Il est d'ailleurs assez facile de commander des modèles en Chine. Trouver un revendeur fiable, garantissant un minimum de sécurité, nécessite en revanche un peu de persévérance. C'est qu'officiellement personne, en Europe, ne va écarter sa marchandise à un particulier! «La vente est interdite.»

En réalité, dès que l'on a trouvé le bon site, il suffit de cliquer sur un modèle, d'entrer son numéro de carte de crédit (compter entre 8 et 20 euros la pièce) et attendre quelques jours pour que l'objet désiré arrive à bon port. «Oui, c'est vrai, il est très facile de s'en procurer, constate Jean-Yves Pidoux. Sur internet, on peut acheter bon nombre d'articles qu'on ne devrait en fait pas pouvoir obtenir.»

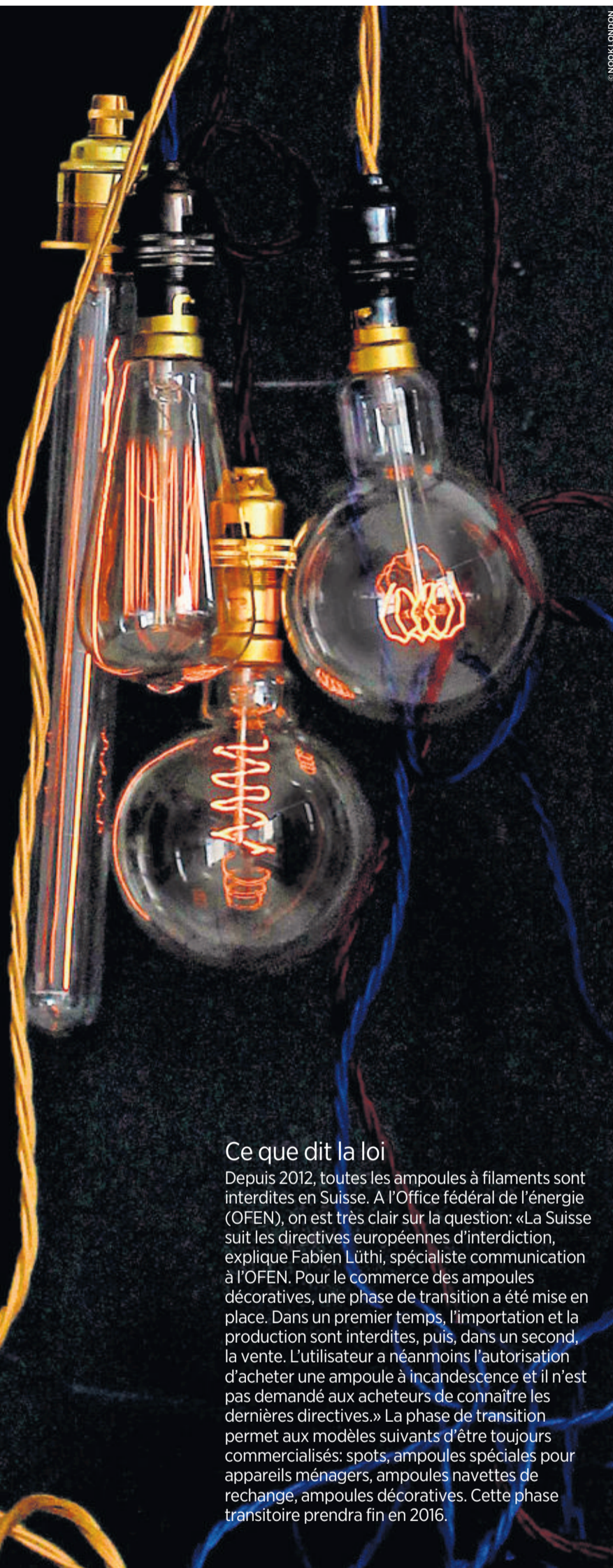
Plus surprenant encore, il est possible d'en trouver en Suisse: «Nous commandons ces articles à Immensee, explique Anabelle Dentan, copropriétaire de Chic Cham à Lausanne. Les ampoules à basse consommation actuelles n'entrent

pas dans les lampes vintage.» Ce mystérieux fournisseur est en fait la dernière fabrique d'ampoules à filaments encore active en Suisse. Righi Licht AG se trouve dans le canton de Schwyz, à une vingtaine de minutes de Lucerne. Et vérification faite (voir encadré ci-contre), la fabrique a bel et bien le droit de vendre sa production.

Reste à comprendre comment ce paradoxe est possible. «Il n'est pas interdit d'en acheter, ni de s'en servir. De plus, la loi actuelle est sujette à interprétation et, finalement, assez hypocrite», précise Zeynep Ersan Berdoz, directrice et rédactrice en chef du magazine *Bon à Savoir*. C'est que l'interdiction de commerce est assortie d'exceptions: il est ainsi toujours légalement autorisé d'en vendre à des fins... décoratives.

«Nous n'avons pas le droit de proposer nos articles aux particuliers et aux magasins, éclaire-t-on encore chez Righi Licht AG. Nous avons en revanche le droit de les vendre aux restaurateurs, aux boutiques spécialisées, aux antiquaires et de fournir les bâtiments publics, comme les écoles.» Un flou qui fait le bonheur des petits malins du net, mais qui s'arrêtera en 2016.

www.righi-licht.ch
www.nooklondon.com
www.jurassic-light.com
www.bulbrite.com
www.ferrowatt.com



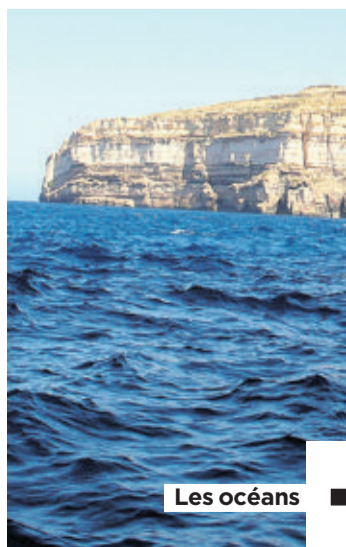
Ce que dit la loi

Depuis 2012, toutes les ampoules à filaments sont interdites en Suisse. A l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), on est très clair sur la question: «La Suisse suit les directives européennes d'interdiction, explique Fabien Lüthi, spécialiste communication à l'OFEN. Pour le commerce des ampoules décoratives, une phase de transition a été mise en place. Dans un premier temps, l'importation et la production sont interdites, puis, dans un second, la vente. L'utilisateur a néanmoins l'autorisation d'acheter une ampoule à incandescence et il n'est pas demandé aux acheteurs de connaître les dernières directives.» La phase de transition permet aux modèles suivants d'être toujours commercialisés: spots, ampoules spéciales pour appareils ménagers, ampoules navettes de rechange, ampoules décoratives. Cette phase transitoire prendra fin en 2016.

L'addition

La première bouteille conçue à partir de plastiques marins

Les océans sont envahis par les déchets plastiques: 100 000 requins, tortues, dauphins et baleines périssent chaque année, l'estomac plein de ces substances. La marque Ecover, en collaboration avec le projet européen Waste Free Oceans, a eu une idée simple: rémunérer des pêcheurs européens pour qu'ils récupèrent ces déchets, qui sont ensuite recyclés. Et voilà: la première bouteille contenant des plastiques marins est née. Elle contient un produit vaisselle qui sera disponible, en édition limitée, dès le 10 juin, au prix de 6 fr. 90 (www.ecover.com). **A.C.**



Les océans



Leurs déchets plastiques



Une bouteille

Testé pour vous

Barbe à la tête de chou

C'est une nouveauté qui fait dresser les poils et lever les sourcils de tous ceux qui attendaient ça. Qui promet aux porteurs de la fameuse «barbe de trois jours» à la négligence si sophistiquée de retrouver un tapis pileux aussi doux que du cachemire. «Les bisous qui piquent appartiennent au passé!» insiste même le dossier de presse de L'Oréal Men Expert Hydra Energetic X. Eh bien, la vérité sortant toujours de la



bouche des enfants, «c'est encore pire qu'avant». Le verdict de la maman n'est pas meilleur. Bref, c'est peut-être fluide, frais et gorgé de vitamine E (pour mieux hydrater? bof), mais cela n'aurait pas rendu Serge Gainsbourg plus doux. Quant à l'odeur, présentée comme mentholée, on la trouve plutôt alcoolisée. Et ça, peut-être que l'homme à la tête de chou aurait aimé. **C.A.Z.**

Hydra Energetic X Barbes de 3 jours, L'Oréal, 50 ml, prix conseillé: 19 francs.